

Interview avec Pierre-Alain Rumley

«Il faudrait tendre vers une diminution des zones à bâtir»

Ancien responsable fédéral de l'aménagement du territoire, élu de Val-de-Travers. Pierre-Alain Rumley vient de rejoindre le comité central de Pro Natura pour y défendre l'initiative pour le paysage. Entretien.

Monique Keller, architecte EPFL,
Patrimoine suisse

Entré en fonction au sein de l'Exécutif de la Commune fusionnée de Val-de-Travers, il y a bientôt deux ans, l'ex-directeur de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) se retrouve dorénavant de «l'autre côté», là il s'agit d'appliquer concrètement les directives. Le 1^{er} juillet dernier, l'élu socialiste a rejoint le comité central de Pro Natura ainsi que le comité de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP).

Comment vous sentez-vous dans la peau d'un conseiller communal? Ne regrettez-vous pas votre statut de haut fonctionnaire?

Non, car j'ai une bien meilleure qualité de vie depuis que je travaille à Couvet. J'y habite depuis plusieurs années. Avant, je faisais quotidiennement les trajets jusqu'à Berne. Après huit ans à ce rythme, j'en avais assez. A l'ARE, l'aménagement du territoire restait abstrait. Ici,

je touche aux différentes échelles et je suis confronté à la réalité du terrain, ce qui me convient très bien.

J'imagine que, dans votre commune, vous êtes particulièrement vigilant quant à l'application du règlement sur l'aménagement du territoire.

Lorsque vous êtes face à un propriétaire qui veut réaliser des travaux non-réglementaires, comme construire un petit poulailler hors de la zone à bâtir près d'une ancienne ferme, vous ne pouvez pas vous contenter de lui dire «ça ne va pas, parce que c'est la loi». Il faut des arguments convaincants et ce n'est pas toujours facile de les trouver. Les urbanistes édictent parfois des règles qui sont logiques sur papier, mais pas toujours faciles à mettre en œuvre.

Vous êtes en train de dire que les règles sont trop strictes?

La législation hors des zones à bâtir n'est pas applicable de la même manière sur tout le territoire suisse. Nous avons dans le pays des situations très différentes. Certains cantons, comme Obwald ou Appenzell, ont traditionnellement un habitat dispersé. La notion de zone à bâtir est alors difficilement applicable. A l'ARE, je défendais l'idée qu'il fallait fixer des principes clairs au niveau fédéral et ensuite laisser aux cantons une certaine marge de manœuvre pour les appliquer. Ce qui me choque davantage, c'est lorsqu'on autorise, tout à fait légalement, la reconstruction d'une maison d'habitation neuve à côté d'une ferme. Avec le développement de l'agriculture productiviste telle qu'on la souhaite en Suisse, on voit par ailleurs l'apparition dans nos campagnes d'énormes constructions qui modifient sensiblement les paysages ruraux traditionnels.



Pierre-Alain Rumley: «Comme la grande majorité des urbanistes, je suis clairement en faveur de l'initiative pour le paysage.»
(photo LDD)

Pierre-Alain Rumley: «Wie die meisten Raumplanerinnen und Raumplaner bin auch ich klar für die Landschaftsinitiative.»
(Bild ZVG)

Mais vous dites aussi que les problèmes ne se situent pas seulement en dehors des zones à bâtir ...

En effet, il existe des secteurs très problématiques comme les quartiers de villas souvent totalement désordonnées ou les zones industrielles. Lorsque vous voyagez en train entre Lucerne et Olten, par exemple, vous êtes frappé par un immense espace de hangars et d'usines, qui s'étend sur de nombreux kilomètres.

Les zones villas sont souvent critiquées pour leur manque de densité et leur manque de qualité. Ont-elles encore un avenir?

La problématique des zones villas est un véritable phénomène de société, car on se heurte au marché. De nombreux propriétaires choisissent leur maison sur catalogue, les plans sont déposés par des architectes qui n'ont jamais vu le site, et pour finir, la réalisation n'est pas faite dans les règles de l'art. Le résultat sur le terrain est très problématique. Les communes devraient davantage travailler avec des plans de quartier et pas uniquement avec des plans généraux d'affectation. Ensuite je suis étonné de voir qu'il y a peu de recherche dans les hautes écoles sur la problématique des quartiers villas. Qu'est-ce qui fait qu'on arrive parfois à de bons résultats ou non? Il serait également intéressant de voir s'il existe un compromis entre architecture de qualité et petit budget. Ici à Môtiers, nous avons fait le pari d'un éco-quartier de 90 logements. Pour avoir une certaine unité, toutes les maisons seront construites par le même architecte. A voir si le projet passe la rampe.

Lors que vous êtes arrivé à la Commune de Val-de-Travers, vous avez dû fondre les neufs plans d'aménagements des anciennes communes en un seul. La fusion apporte-elle des avantages?

Oui, ils sont nombreux. Les différents villages n'ont plus besoin de prévoir tous les types de zones – industrielles, artisanales, de villas – sur leur territoire. On réfléchit dorénavant sur le plan régional, ce qui fait beaucoup plus de sens. Il y a des zones où certaines affectations sont plus adéquates que d'autres. J'ai toujours été convaincu que la fusion des communes pouvait résoudre de nombreux problèmes. Sans oublier l'aspect administratif qui s'en trouve grandement facilité pour les usagers.

Dorénavant vous êtes également membre du comité central de Pro Natura. Cela signifie-t-il que vous allez vous engager en faveur de l'initiative pour le paysage?

Comme la grande majorité des urbanistes, je suis clairement en faveur de cette initiative, notamment parce qu'elle va permettre le débat.

Il est important que l'on définisse ce que l'on veut et que l'on trouve des solutions.

Selon vous, le moratoire de 20 ans sur les zones à bâtir résoudra-t-il le problème du mitage du territoire?

En Suisse, il y a de telles réserves de zones à bâtir qu'il faudrait tendre vers une diminution de celles-ci pour réellement voir un effet sur le paysage. Mais le moratoire est aussi un moyen de pression sur le Parlement pour le contraindre à trouver le meilleur contre-projet.

La compétence des cantons est également remise en question par l'initiative. Faut-il davantage centraliser?

L'initiative pour le paysage ne demande pas de centraliser l'aménagement du territoire, mais exige davantage de poids pour la Confédération. Aujourd'hui, seuls les cantons et les communes sont compétents en la matière. S'il était inscrit dans la Constitution que les cantons et la Confédération sont responsables en matière d'aménagement du territoire, cela faciliterait grandement le travail.

Dans votre livre *La Suisse demain: utopie ou réalité?*, publié en avril, vous dites que le fédéralisme actuel est dépassé et vous plaidez pour une refonte des cantons. Neuf seraient suffisant selon vous.

A l'ARE, j'ai pu mesurer les limites du fédéralisme actuel. Lors de certaines conférences, il m'est arrivé de faire face à 26 directeurs cantonaux de l'Aménagement du territoire. Souvent nous n'avancions pas beaucoup, car il était très compliqué de trouver un consensus. Or les collaborations sont indispensables car les frontières fonctionnelles ne correspondent plus avec les frontières administratives actuelles.

PIERRE-ALAIN RUMLEY

En quittant la tête de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), Pierre-Alain Rumley n'a pas pour autant lâché le devant de la scène. Avec son livre *La Suisse demain: utopie ou réalité?*, publié en avril dernier, il a lancé le débat sur la nécessité d'une réforme territoriale de la Suisse. Géographe de formation, Pierre-Alain Rumley a poursuivi ses études à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, où il a obtenu en 1977 un certificat d'aménagiste, puis le grade de docteur en 1984. Tout au long de sa carrière, le Neuchâtelois peut se targuer d'avoir occupé tout les échelons de la planification: du secrétaire régional de la Région Val-de-Travers entre 1980 et 1984, il passe à la direction du Service de l'aménagement du territoire du Canton de Neuchâtel à partir de 1985. Il est nommé professeur à l'EPFL de 1997 à 2000, puis à la direction de l'ARE, fonction qu'il quitta en janvier 2009, pour rejoindre l'Exécutif de Val-de-Travers, une commune de quelque 10 000 habitants.

Un sujet brûlant est la problématique des éoliennes. Pro Natura Vaud veut un moratoire sur l'installation d'éoliennes, alors que la Commune de Val-de-Travers soutient deux projets de parc éolien, l'un situé sur le Mont de Boveresse et l'autre à la Montagnes de Buttes. Quel est votre position?

En tant que conseiller communal, je défends ces projets, même s'il ne faut pas sous-estimer l'impact d'un parc éolien: cela implique la construction de plusieurs mâts de 140 mètres de haut, l'élargissement des routes d'accès vers les installations, etc. Sur le fond, je pense que la problématique de l'éolien mérite un débat démocratique. C'est une forme d'industrialisation du paysage et du point de vue énergétique il n'est pas sûr que la Suisse en ait réellement besoin, tellement l'apport de l'éolien est infime. Sans oublier que la production d'énergie éolienne ne remplace pas toute centrale à gaz ou centrale nucléaire. Il faut donc faire la pesée d'intérêt entre énergie et paysage, et ne pas se précipiter.

Dans ce domaine, la compétence cantonale en matière d'aménagement montre clairement ses limites ...

L'absence de concertation interjurassienne dans ce domaine, par exemple, est patente. Les plans directeurs cantonaux fixent certes des critères, mais cela ne suffit pas.

L'ARE n'a pas son mot à dire dans ce domaine?

Les plans sectoriels sont malheureusement en

moins des offices spécialisés, alors que l'ARE aurait davantage une vision d'ensemble. Résultat: l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a fait des appels d'offre dans le cadre des énergies renouvelables sans s'en référer à l'Office fédéral du développement territorial, partant du principe que les problèmes d'aménagement du territoire pourraient se régler ensuite. C'est la raison pour laquelle on se retrouve avec des servitudes signées entre propriétaires et exploitants sans aucune concertation préalable.

Au début de votre carrière à l'ARE, vous avez été très critiqué lors du projet de dézonage de 55 ha de terre agricole à Galmiz. Auriez-vous agi autrement aujourd'hui?

Je tiens à préciser que je n'ai pas soutenu la procédure de dézonage du gouvernement fribourgeois. Je ne l'ai toutefois pas combattue non plus. Comme le dézonage était conforme au plan directeur cantonal et que je ne disposais pas du droit de faire recours, je n'ai pas bougé. Avec le recul, j'ai le sentiment d'avoir très mal géré ce dossier. Je me suis contenté de réagir aux communiqués de presse du Conseil d'Etat fribourgeois, ce qui était une erreur. Le plus piquant c'est qu'à l'époque Pro Natura avait demandé ma démission. Autant dire que ce n'était pas une période très drôle!

La Suisse demain. De nouveaux territoires romands. Un nouveau canton du Jura: Utopie ou réalité? Pierre-Alain Rumley. Presses du Belvédère, Lausanne, 2010. CHF 25.-. ISBN 2-88419-177-1.

Granges-Paccot
(photo Yves André)

